

220C4404
FR0000125007-FS1174

19 octobre 2020

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 16 octobre 2020, la Caisse des dépôts et consignations (CDC) (56 rue de Lille, 75007 Paris) a déclaré avoir franchi directement et indirectement en baisse, le 14 octobre 2020, le seuil de 5% des droits de vote de la société COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN et détenir directement et indirectement, par l'intermédiaire de la société CNP Assurances qu'elle contrôle, 22 571 307 actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN représentant 29 743 125 droits de vote, soit 4,14% du capital et 4,97% des droits de vote de cette société¹, répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
CDC (directement)	12 921 428	2,37	20 093 246	3,36
CNP Assurances	9 649 879	1,77	9 649 879	1,61
Total CDC	22 571 307	4,14	29 743 125	4,97

Ce franchissement de seuil résulte du retour d'actions COMPAGNIE DE SAINT-GOBAIN qui étaient détenues à titre de collatéral par CNP Assurances.

¹ Sur la base d'un capital composé de 544 683 713 actions ordinaires représentant 597 915 512 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.